




**Documents:**

 [arrete\\_prefectoral\\_port\\_du\\_masque\\_30082021.pdf](#)

La situation épidémiologique s'étant dégradée brutalement en raison du variant Delta, avec un taux d'incidence qui est au dessus de la moyenne régionale, la préfecture des Yvelines a publié un arrêté valable jusqu'au 15 novembre rappelant que le masque doit continuer d'être porté à l'extérieur ;

- lors des rassemblements
- à proximité des gares et des établissements scolaires (dans un périmètre de 50 mètres).
- sur les marchés, les brocantes.

Sont exemptés de cette obligation les enfants de moins de 11 ans, les cyclistes, les usagers de deux-roues motorisés et les personnes pratiquant une activité physique et sportive.

Cet arrêté pourrait être prolongé en fonction de l'évolution de la situation épidémique.

**Emplacement :**

---

**Source URL:** <https://www.ville-bougival.fr/agenda/obligation-du-port-du-masque-en-exterieur-prolongee-dans-les-yvelines>